



15ème législature

Question N° : 39561	De M. Pierre Dharréville (Gauche démocrate et républicaine - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >Soutien aux encadrants occasionnels des ACM - Garantie activité partielle	Analyse > Soutien aux encadrants occasionnels des ACM - Garantie activité partielle.
Question publiée au JO le : 15/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des encadrants occasionnels d'accueils collectifs de mineurs (colonies, centres de loisirs, camps scouts, etc.). Bien que la sortie de la crise pandémique semble s'amorcer, la situation pour les mois à venir reste cependant très incertaine. Face à cela, beaucoup d'animateurs ou directeurs occasionnels hésitent à s'engager auprès d'un accueil collectif de mineurs pour cet été car, en cas de fermeture de ces derniers ou même de réduction de l'activité du fait d'une reprise de la pandémie, ils se retrouveraient sans aucun filet de sécurité financier. Ils sont en effet aujourd'hui exclus du dispositif de prise en charge de l'activité partielle, alors qu'il est ouvert aux salariés saisonniers « habituels » qui signeront un contrat jusqu'au 30 juin 2021. Alors que la jeunesse a fortement pâti de cette crise et a subi isolement et précarité, il semble important que ces jeunes encadrants occasionnels puissent s'engager dans ces missions éducatives, d'intérêt général, et qu'ils puissent enfin avoir une certaine assurance sur leur avenir très proche. Il faut noter que cette incertitude a aussi des conséquences sur les structures : les organisateurs peinent aujourd'hui à recruter. Le fait que de nombreuses formations BAFA/BAFD ont été annulées du fait de la crise de la covid n'aide pas non plus. Or il apparaît primordial de soutenir les « colos » et autres accueils qui vont apporter un bol d'air aux enfants et adolescents fragilisés après des mois d'isolement, leur permettre de renouer avec le collectif, reprendre une vie sociale, de s'épanouir. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour que ces animateurs ou directeurs occasionnels puissent être assurés par un dispositif similaire à celui de la prise en charge de l'activité partielle.